



AG Target+

Perspective d'un rendement
potentiellement attrayant !

Droit au remboursement au terme, après 10 ans, de votre prime nette investie, à concurrence de 90% minimum, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de BNP Paribas Fortis SA¹.



AG Target+

90 Dynamic Deep Value 2027 d'AG Insurance

Exposition de 100 % du montant net investi dans le fonds
via une EMTN émise par BNP Paribas Fortis SA¹

Période de souscription :
du 18 septembre au 27 octobre 2017 inclus.

¹ [EMTN: BE6297478446, Séries 949]. Les investisseurs particuliers n'ont pas accès à l'Euro Medium Term Note [EMTN]. Il s'agit d'une obligation qui offre un coupon annuel à taux fixe. Les actifs des primes nettes sont intégralement investis dans une EMTN émise par BNP Paribas Fortis SA. Tous les versements et engagements liés à l'EMTN sont pleinement et inconditionnellement garantis par BNP Paribas Fortis SA. La compagnie d'assurances n'est pas responsable d'une éventuelle faillite de l'émetteur de l'EMTN dans laquelle il a placé ses primes nettes, ni de la défaillance éventuelle de toute autre contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les éventuelles conséquences sont à la charge du preneur d'assurance de l'AG Target+ liée à ce fonds. Rating de BNP Paribas Fortis SA : A2 [stable outlook] chez Moody's, A [stable outlook] chez Standard & Poor's et A+ [stable outlook] chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

AG Target+

90 Dynamic Deep Value 2027

Souscription limitée du 18 septembre au 27 octobre 2017 inclus

Vous êtes à la recherche d'un rendement potentiellement attractif ? Vous souhaitez investir pour une durée de 10 ans ? Au terme, vous voulez récupérer au moins 90 % de votre prime nette investie ? Vous souhaitez placer votre argent dans une assurance-vie de la branche 23 ?

Dans ce cas, AG Target+ 90 Dynamic Deep Value 2027 répond certainement à vos attentes !

Cette assurance-placement de la branche 23 offre une excellente diversification de votre portefeuille de placement et vise une plus-value intéressante à long terme. Le rendement d'AG Target+ 90 Dynamic Deep Value 2027 est en effet lié aux prestations de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price] : ce dernier investit dans 30 actions européennes, sélectionnées sur la base d'une combinaison de critères solides, tant au niveau qualitatif que financier. Vous n'investissez pas directement dans ces actions.



Investissez dans une assurance-vie selon une philosophie

« Deep Value »...

Une stratégie d'inspiration « Deep Value » vise à générer un rendement intéressant en choisissant des actions sous-évaluées, qui présentent aussi une meilleure résistance en période de faible croissance ou dans des conditions de marché difficiles.

L'intérêt pour ce genre de stratégie mais aussi la difficulté de la mettre en œuvre se sont traduits par la conception d'un indice spécifique, l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price]. Cet indice, récemment créé par les experts de BNP Paribas, est composé d'actions européennes sélectionnées selon une méthodologie d'inspiration « deep value », fondée sur des critères objectifs :

- **appréciation** – choix d'actions suffisamment bon marché au regard de leur rendement futur estimé pour justifier un investissement
- **solvabilité** – sélection d'entreprises saines sur le plan financier
- **stabilité** – sélection d'entreprises capables d'offrir de bonnes performances sur le long terme

En combinaison avec de solides filtres financiers (dividendes élevés, faible volatilité), ces critères permettent de créer un panier équilibré. Vous trouverez de plus amples informations sur la méthodologie dans la rubrique « L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price] : un processus de sélection rigoureux ».

... et surfez sur l'évolution des actions européennes

Les investisseurs intéressés peuvent viser le potentiel d'une sélection d'actions européennes de divers secteurs, qui offrent une appréciation boursière intéressante par rapport à leurs résultats et qui peuvent générer une plus-value.

Afin de mieux réagir aux évolutions des conditions de marché, la composition de l'indice fait l'objet d'une révision tous les trois mois.

Attention : L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price] est un indice de type « Price ». Autrement dit, les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sa performance.

Les atouts d'AG Target+ 90 Dynamic Deep Value 2027

1. Participation à la progression potentielle du cours des actions de 30 entreprises européennes, sélectionnées sur la base de solides **critères qualitatifs et financiers**, sans toutefois investir directement dans ces actions.
2. Si l'évolution de l'indice [comme déterminée plus loin] est négative, vous récupérez au terme **minimum 90 %** de votre prime nette investie, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de BNP Paribas Fortis SA, l'institution financière auprès de laquelle la totalité de la prime nette investie est placée. Dans ce cas, vous risquez de ne pas récupérer votre capital au terme².
3. En cas de résultat positif, vous recevrez **en plus de votre prime nette une plus-value de 120 % de l'évolution positive** de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price].
4. La **volatilité³ du résultat final est limitée** en observant la progression de l'indice à 31 dates fixées à l'avance, au cours des 2,5 dernières années.

Assurance-placement (branche 23) d'AG Insurance

- Placement sur 10 ans
- Remboursement minimal de 90 % de la prime nette investie
- Pas de précompte mobilier, sous réserve de modifications ultérieures
- Taxe sur la prime : 2 %
- Période de souscription : du 18/09/2017 au 27/10/2017 inclus
- Votre intermédiaire doit vérifier si ce produit vous correspond⁴

Consultez la fiche infos financières Assurance-vie, les conditions générales et le règlement de gestion pour connaître toutes les caractéristiques et les coûts d'AG Target+ 90 Dynamic Deep Value 2027. Ces documents sont disponibles gratuitement chez votre intermédiaire ou sur www.aginsurance.be.

L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price]⁵ : un processus de sélection rigoureux

L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price] se compose exclusivement d'actions européennes. Ces actions sont soigneusement sélectionnées via une succession de filtres.

² Consultez la rubrique « Quels sont les risques de ce placement ? » pour connaître les risques liés à cet investissement.

³ La volatilité est une mesure de la fluctuation, tant à la hausse qu'à la baisse, de la valeur d'une action ou de tout autre actif. Plus les variations d'un cours sont extrêmes, plus sa volatilité est élevée.

⁴ Si votre intermédiaire vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, il devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

⁵ L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price] a été développé par des experts de BNP Paribas, qui calculent et distribuent l'indice. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price] sont la propriété de BNP Paribas.

⁶ Vous n'investissez pas directement dans ces actions et vous ne recevez donc pas de dividendes.

Comment ces actions sont-elles sélectionnées ?⁸

LE PANIER DE DÉPART est constitué d'actions liquides cotées en bourse de pays européens. Il s'agit d'environ 1 000 actions.

FILTRE - LIQUIDITÉ

Sélection d'entreprises qui se distinguent par leur importante liquidité, avec un volume négocié moyen d'au moins 5 millions d'euros par jour. Après cette étape, le panier ne contient plus qu'environ 600 actions.

FILTRE - TROIS CRITÈRES FONDAMENTAUX VALORISATION attractive

- Sociétés présentant un modèle d'entreprise efficace leur permettant d'enregistrer de solides bénéfices récurrents et d'offrir un rendement élevé.
 - Actions présentant une valorisation raisonnable au regard des bénéfices enregistrés au cours des 5 dernières années. Les actions surévaluées sont ainsi systématiquement exclues.
- *Sélection d'actions suffisamment « bon marché » au regard de leur rendement futur estimé pour justifier un investissement*

Bonne SOLVABILITÉ

- Sociétés dont le revenu opérationnel peut couvrir 5 fois les charges financières nettes. Le remboursement de la dette ne met donc pas les bénéfices sous pression.
 - Sociétés capables de réduire et de rembourser leur dette.
 - Critères spécifiques pour les actions financières: les filtres de solvabilité portent sur les niveaux de profitabilité et sur la croissance des revenus.
- *Sélection de sociétés financièrement saines*

STABILITÉ à long terme

- Sociétés capables de générer des bénéfices quelles que soient les conditions de marché [réalisation de bénéfices sur les 10 années précédentes]
 - Sociétés capables de récompenser leurs actionnaires quelles que soient les conditions économiques et de marché [analyse des dividendes distribués durant les 10 dernières années]
- *Sélection de sociétés capables d'offrir de bonnes performances sur le long terme*

L'univers d'investissement se réduit à environ 250 actions.

FILTRE - DIVIDENDES ÉLEVÉS & FAIBLE VOLATILITÉ

Sur base de données historiques, sélection d'actions d'une centaine d'entreprises présentant les perspectives de rendement potentiel plus élevées et plus stables. Cette étape est suivie d'une analyse de volatilité, pour aboutir aux 30 actions les moins risquées. Seules les actions qui présentent les plus faibles volatilités historiques sur 6 mois sont retenues : elles ont moins tendance à baisser dans le contexte des marchés à la baisse, et devraient moins augmenter pour à nouveau générer un rendement positif. Vous n'investissez pas directement dans ces actions et n'en retirez donc pas de dividendes.

Qu'est-ce que la volatilité ?

La volatilité est une mesure de la fluctuation, tant à la hausse qu'à la baisse, de la valeur d'une action ou de tout autre actif. Plus les variations d'un cours sont extrêmes, plus sa volatilité est élevée.

PONDÉRATION DU PANIER

Après application de ces filtres, 30 actions subsistent donc pour constituer l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price). Les actions ainsi sélectionnées se voient attribuer une pondération égale au sein du panier.

En vue de rester au plus près de la conjoncture du moment, **ce processus de sélection est entièrement répété tous les 3 mois**. Les actions qui ne répondent plus aux critères de sélection lors du réajustement trimestriel seront donc retirées de l'indice.

Vous désirez de plus amples informations ? L'évolution et la composition sont disponibles sur la page web suivante : <https://indx.bnpparibas.com/strategy/index?pid=p0ZpAIKWXA9ldhRNGprDRg%3D%3D>

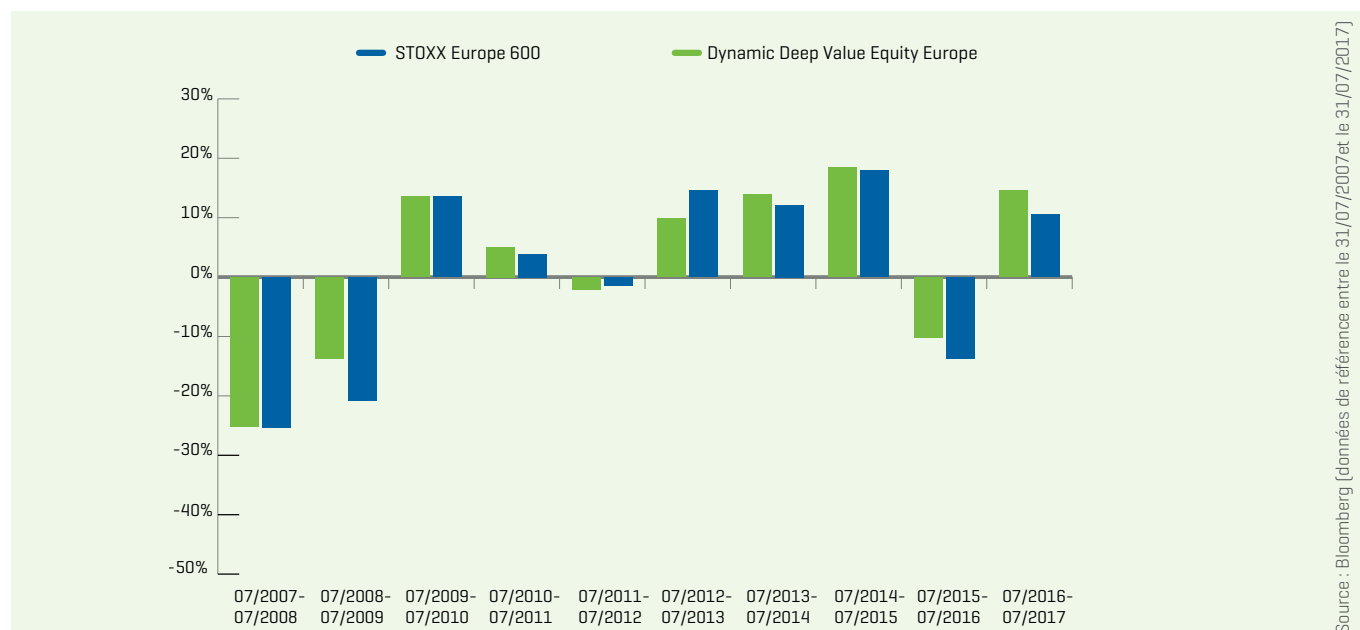


Comparaison de l'évolution de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) [simulation] et de l'indice de référence STOXX Europe 600 au cours des 10 dernières années

Le graphique ci-dessous reflète le rendement simulé de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price).

L'indice boursier STOXX Europe 600 propose une exposition aux 600 principales actions des plus grandes entreprises de pays développés d'Europe.

Rendements annuels



Attention !

L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) a été lancé en février 2015. Ce graphique se base donc sur une simulation du passé, qui donne les performances que l'indice aurait enregistrées s'il avait été lancé plus tôt. Ces rendements bruts du passé n'offrent aucune garantie quant aux performances futures.

Comment détermine-t-on le rendement ?

Le rendement du placement est déterminé sur la base de l'évolution de l'indice entre sa valeur initiale et sa valeur au terme, avec :

- Valeur initiale** = cours de clôture de l'indice au 15/11/2017.
- Valeur au terme** = moyenne des cours de clôture de 31 dates prédéfinies, réparties mensuellement du 30 avril 2025 au 29 octobre 2027.

► Si l'évolution entre la valeur initiale et la valeur au terme est **positive**, vous percevez :

100 %
de la prime nette investie
[hors taxe et frais d'entrée]
+
120 %
de l'évolution positive de l'indice

► Si l'évolution entre la valeur initiale et la valeur au terme est **négative**, vous récupérez :

Minimum 90 %⁷
de la prime nette investie
[hors taxe et frais d'entrée]

⁷ Consultez la rubrique « quels sont les risques de ce placement ? » pour connaître le risque du crédit.

Exemples de calcul

Donnés à titre purement illustratif, ces exemples fictifs du mode de calcul de la plus-value éventuelle n'offrent aucune garantie ni aucune indication quant à la performance future de l'indice.

	Scénario négatif	Scénario neutre	Scénario positif
Valeur initiale	175	175	175
Valeur à l'échéance sur base de la moyenne de 31 observations	140	201,25	227,50
Prestation réalisée sur base de la moyenne des 31 cours de clôture retenus	-20 %	15 %	30 %
Plus-value : 120 % de la prestation positive réalisée sur base des 31 cours de clôture retenus	/	18 %	36 %
Moins-value : 100 % de la prestation négative réalisée sur base des 31 cours de clôture retenus	-10 %	/	/
Au terme, le bénéficiaire perçoit	90 % de sa prime nette investie⁸, mais aucune plus-value	100 % de la prime nette investie⁸ + une plus-value de 18 %	100 % de la prime nette investie⁸ + une plus-value de 36 %
Ce qui correspond à un rendement actuariel de...	-1,39 % ⁹	1,32 % ⁹	2,77 % ⁹

⁸ Hors taxe et frais d'entrée.

⁹ Hors taxe, frais d'entrée inclus.

Fiscalité

- Vous ne payez pas de précompte mobilier en cas de rachat, ni sur l'éventuelle plus-value que vous percevez au terme, ni sur l'éventuelle plus-value en cas de rachat total avant le terme, ni sur le paiement éventuel d'un capital décès. Cette information est conforme au régime fiscal belge en vigueur au 1er janvier 2016, et sous réserve de modifications ultérieures.
- Il y a une taxe de 2 % sur la prime (preneur = personne physique).
- Cette assurance-placement n'entre pas en ligne de compte pour la déduction fiscale ou la réduction d'impôt.

Quels sont les risques de ce placement ?

- **Risque de perte de capital** : les investisseurs qui optent pour ce fonds doivent tenir compte de la possibilité d'une perte de maximum 10 % sur leur prime nette investie au terme, en cas d'évolution défavorable de l'indice.
- **Risque de crédit** : le paiement minimum de 90 % de la prime nette investie au terme se fait par un dépôt des primes nettes dans une EMTN émise par BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance SA ne répond pas de la défaillance éventuelle de cette entreprise. En cas de faillite ou de risque de faillite de cette institution financière, vous vous exposez donc au risque de ne pas récupérer entièrement votre capital au terme. Si, selon la législation en matière de redressement ou de résolution des établissements de crédit, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible du dépositaire, elle pourrait prendre des mesures de renflouement interne (« bail in ») impactant l'EMTN. Par conséquent, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer, partiellement ou totalement, son capital à l'échéance.
- **Risque de fluctuation de la valeur pendant la durée du contrat** : la valeur d'unité n'est jamais garantie. Elle dépend de l'évolution de la valeur de l'actif sous-jacent, des taux d'intérêt et de la volatilité. Vous assumez donc à tout moment le risque financier dans son entièreté. La valeur d'unité peut être aussi bien supérieure qu'inférieure à la valeur initiale, avant l'échéance. Par conséquent, vous devez être conscient qu'en cas de rachat éventuel avant terme, il se peut que vous ne récupériez pas l'entièreté de votre prime nette investie. Le paiement minimum de 90 % de la prime nette investie s'applique uniquement à l'échéance du contrat.
- **Risque d'investissement** : des investissements en produits dérivés sont aussi effectués. Ces produits dérivés consistent en l'échange (via des contrats swap conclus avec des partenaires financiers spécialisés) de la majeure partie du rendement du dépôt auprès de BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance SA ne répond pas de la faillite ou du défaut de paiement éventuels de toute contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les conséquences éventuelles sont à charge du preneur d'assurance. Les contreparties tenues à une obligation de paiement en faveur du fonds ont au minimum un rating « Investment Grade » (minimum Baa3 chez Moody's, BBB chez Standard & Poor's et BBB chez Fitch).
- **Risque de liquidité** : dans des circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.
- **Risque lié à la valeur sous-jacente** : l'indice « Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) » est un indice récent. Aucun historique n'est donc disponible.
- **Faillite de l'assureur** : les actifs du fonds lié au contrat d'assurance-vie souscrit par le preneur d'assurance font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires concernés.

Caractéristiques techniques d'AG Target+ 90 Dynamic Deep Value 2027

Description

AG Target+ 90 Dynamic Deep Value 2027 est une assurance-vie individuelle de droit belge, liée à un fonds d'investissement [branche 23] d'AG Insurance.

Parties concernées :

- Assuré = le preneur d'assurance.
- Assureur = AG Insurance SA.
- Bénéficiaire en cas de vie de l'assuré = au choix.
- Bénéficiaire en cas de décès de l'assuré = au choix.

Souscription

Période de souscription : du 18 septembre au 27 octobre 2017 inclus. Une clôture anticipée est toutefois possible.

Un versement supplémentaire en AG Target+ 90 Dynamic Deep Value 2027 est uniquement possible via la souscription d'un nouveau contrat AG Target+ pendant de la période de souscription.

Date ultime de paiement : 3 novembre 2017.

Investissement net : minimum 2 500 euros (hors taxe et frais d'entrée).

Valeur d'unité : 100 euros, à la constitution du fonds le 15/11/2017. La valeur d'unité est calculée mensuellement, le premier jour ouvrable bancaire du mois. Vous avez toujours la possibilité de demander cette valeur d'unité à votre intermédiaire.

Elle est également publiée sur www.aginsurance.be.

Frais

Frais d'entrée : maximum 3,50 %.

Frais de gestion : maximum 1,40 % sur base annuelle (inclus dans la valeur d'unité).

Frais de sortie :

- Pas de frais de sortie au terme, ni en cas de décès.
- L'indemnité de rachat en cours de contrat s'élève à 1 %. Aucune indemnité de rachat n'est due si le rachat prend effet au cours de la dernière année précédant le terme du contrat. Pas de rachat partiel possible.

Fiscalité

Les aspects fiscaux de ce placement sont repris dans cette brochure, sous la rubrique « Fiscalité ».

Garanties

Garanties en cas de vie : capital égal au nombre d'unités du fonds détenues, multiplié par la valeur d'unité au terme.

Garanties en cas de décès : prime nette investie jusqu'à la date de constitution du fonds et, ensuite, nombre d'unités du fonds détenues multiplié par la valeur d'unité.

Rendement

Il n'y a pas de rendement garanti au terme. Le rendement au terme dépend de la plus-value réalisée par le fonds AG Target+ 90 Dynamic Deep Value 2027. Dans l'intervalle, la valeur du fonds peut fluctuer en fonction des évolutions sur les marchés financiers.

Aucune participation bénéficiaire n'est octroyée. La valeur d'une unité dépend des actifs sous-jacents et n'est jamais garantie. Le risque financier est entièrement et à tout moment supporté par le preneur d'assurance.

Fonds AG Target+ 90 Dynamic Deep Value 2027 :

- Date de constitution du fonds : 15/11/2017.
- Date d'échéance du fonds : 15/11/2027.
- Objectif du fonds : au terme, paiement de la prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) à concurrence de 90 % minimum et réalisation d'une éventuelle plus-value égale à 120 % de l'évolution de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price).
- Valeur initiale de l'indice : cours de clôture du 15/11/2017.
- Valeur finale de l'indice : moyenne arithmétique des 31 performances de l'indice à 31 dates d'observation, mensuellement réparties entre le 30 avril 2025 au 29 octobre 2027.
- La classe de risque du fonds AG Target+ 90 Dynamic Deep Value 2027 au 18/09/2017 est estimée à 3, sur une échelle de 1 à 7 [7 correspondant au risque le plus élevé]. La classe de risque est revue chaque année et peut donc évoluer avec le temps. Si votre intermédiaire vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, il devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

AG Insurance se réserve le droit, en cas de circonstances exceptionnelles, de liquider le fonds AG Target+ 90 Dynamic Deep Value 2027 avant le terme prévu, ainsi que de modifier totalement ou partiellement le règlement de gestion. Vous trouverez de plus amples informations sur cette éventualité et ses conséquences possibles pour le preneur d'assurance dans le règlement de gestion.

Composition de l'indice

Composition de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe [Price] le 16 août 2017.

Société	%	Société	%
Swisscom AG	3,43%	Zurich Insurance Group AG	3,39%
Swiss Re AG	3,24%	Helvetia Holding AG	3,20%
Red Electrica Corp SA	3,37%	Gjensidige Forsikring ASA	3,42%
Wereldhave NV	3,28%	Hannover Rueck SE	3,36%
Banque Cantonale Vaudoise	3,24%	Swedbank AB	3,48%
Vodafone Group PLC	3,25%	Daimler AG	2,99%
bpost SA	3,64%	Elisa OYJ	3,64%
Enagas SA	3,34%	Skandinaviska Enskilda Banken AB	3,40%
Telia Co AB	3,42%	Fonciere Des Regions	3,22%
HICL Infrastructure Co LtdFund	2,96%	Sampo Oyj	3,42%
Legal General Group PLC	3,39%	Phoenix Group Holdings	3,32%
TOTAL SA	3,00%	Proximus SADP	3,34%
Allianz SE	3,62%	Swiss Prime Site AG	3,24%
Muenchener RueckversicherungsGesellschaft AG in Muenchen	3,46%	Bolsas y Mercados Espanoles SHMSF SA	3,17%
ICADE	3,52%	Nordea Bank AB	3,23%
		Total	100 %

Le site internet www.aginsurance.be garantit le suivi mensuel de l'évolution du fonds AG Target+ 90 Dynamic Deep Value 2027.

Toute importante modification future éventuelle du profil de risque ou de la valeur d'AG Target+ 90 Dynamic Deep Value 2027 sera également indiquée sur ce site.



AG Target+
90 Dynamic Deep
Value 2027

AG Target+ 90 Dynamic Deep Value 2027 vous intéresse ?

Contactez votre intermédiaire afin de déterminer si ce placement correspond à votre profil, pour faire le meilleur choix !

Votre intermédiaire

AG Target+ est une assurance-vie individuelle [branche 23] d'AG Insurance, entreprise d'assurance belge, soumise au droit belge et liée à un fonds d'investissement. Pour toute question ou problème, vous pouvez vous adresser en premier lieu à votre intermédiaire. Toute plainte liée aux produits peut être adressée à AG Insurance sa, service Gestion des Plaintes [customercomplaints@aginsurance.be ou tél. +32 (0)2 664 02 00], Bd. E. Jacqmain 53 à B-1000 Bruxelles. Si la solution proposée par AG Insurance ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez soumettre le différend à l'Ombudsman des Assurances [info@ombudsman.as], Square de Meeûs 35 à B-1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.

 **Votre Courtier** Votre meilleure Assurance

AG Insurance sa - Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849
www.aginsurance.be - Tél. +32(0)2 664 81 11
Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaumont 14, 1000 Bruxelles
Editeur Responsable : Johan Adriaen